



Feuillet 2026 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	6
Nombre de votants	39
Date de la convocation	12/01/2026
Certifié exécutoire le	19/01/2026
Date d'affichage	21/01/2026
Envoyé en préfecture le	21/01/2026

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal, DELAUNAY Jean-Paul, ENSERGUEIX Jean-François,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), CHEYPE Sandrine (donne procuration à COUTURAS Alain), COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), GARAI Daniel (donne procuration à BERNARD Sylvain), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel (représenté).

PRESENTS : PORTE Michel.

Secrétaire : PEYRAMAURE Pierre.

13-2026 : Motion d'opposition à la signature du traité UE-MERCOSUR

Considérant que le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) vise à accroître les échanges commerciaux, notamment dans les secteurs agricoles et agroalimentaires ;

Considérant que cet accord prévoit l'importation massive de produits agricoles et d'élevage (viande bovine, volaille, sucre, soja...), produits selon des normes environnementales, sanitaires et sociales très inférieures à celles imposées aux producteurs français et européens ;

Considérant que notre territoire repose largement sur une agriculture d'élevage, familiale et extensive, respectueuse de l'environnement, du bien-être animal et des normes sanitaires, et qu'il est déjà fragilisé par des difficultés économiques, climatiques et réglementaires croissantes ;

Considérant que l'ouverture accrue du marché européen à ces produits constituerait une concurrence déloyale pour nos agriculteurs, mettant en péril la pérennité des exploitations, l'emploi agricole et agroalimentaire local, ainsi que l'équilibre économique et social de notre territoire ;

Considérant que cet accord est en contradiction avec les objectifs affichés de souveraineté alimentaire, de transition écologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la déforestation, notamment en Amazonie ;

Considérant enfin que les collectivités territoriales, bien que non signataires de ces accords internationaux, en subissent directement les conséquences économiques, sociales et environnementales ;

Le Conseil communautaire affirme solennellement :

- Son **opposition à la signature et à la ratification du traité de libre-échange UE-Mercosur** en l'état ;
- Son **soutien aux agriculteurs et éleveurs du territoire**, qui respectent des normes exigeantes et contribuent à la vitalité économique, sociale et environnementale locale ;
- Sa volonté de défendre une **agriculture de qualité, de proximité et rémunératrice**, cohérente avec les politiques publiques locales menées en faveur du développement durable, de l'alimentation locale et des circuits courts.

En conséquence, le conseil communautaire décide et demande à 39 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- Au Gouvernement français de **refuser la ratification de cet accord** ;
- À l'Union européenne de **renégocier tout accord commercial** afin d'y intégrer des clauses contraignantes garantissant l'équivalence des normes sociales, sanitaires et environnementales ;
- La reconnaissance pleine et entière du rôle des territoires ruraux dans la **souveraineté alimentaire nationale**.

Fait à Treignac le 20/01/2026
Le Président Philippe JENTY

